



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB - 18.10.2018

Numéro de publication: HR01-1004479843

Canton: GE

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées CAD Energie 1 SA, Confignon

CAD Energie 1 SA
chemin de Murlaz 2
1232 Confignon

Forme juridique: Société anonyme

IDE: CHE259042019

Siège: Confignon

Objectif

rénovation, entretien, distribution, facturation des installations de chauffage à distance (CAD) tant pour des immeubles propriétés de l'Etat, d'une Commune, d'une fondation communale que pour des immeubles propriétés de privés, sis sur la Commune de Confignon (cf. statuts pour but complet).

Registre journalier no 18891 du 15.10.2018

Office cantonal du registre du commerce responsable:

Registre du commerce du Canton de Genève

Révision:

Société fiduciaire d'Expertise et de Revision SA
CAD Energie 1 SA, à Confignon, chemin de Murlaz 2, 1232 Confignon, CHE-259.042.019. Nouvelle société anonyme. Statuts du 11.10.2018. But: rénovation, entretien, distribution, facturation des installations de chauffage à distance (CAD) tant pour des immeubles propriétés de l'Etat, d'une Commune, d'une fondation communale que pour des immeubles propriétés de privés, sis sur la Commune de Confignon (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 120'000, entièrement libéré, divisé en 120 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: par écrit ou par courriel. Administration: Girod Bernard, de Genève, à Confignon, président, Schmutz Patrick, d'Eptingen, à Genève, et Uong Dinh Manh, de Fribourg, à Confignon, tous trois avec signature collective à trois. Organe de révision: Société fiduciaire d'Expertise et de Revision SA (CHE-107.745.082), à Genève.
L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.
Publication selon les art. 9 et 35 ORC.